96B16686

ASSET ALLOCATION ADVISORS
Société Anonyme au capital de 2.000.000 Euros
Siège Social : 3 avenue Hoche 75008 PARIS
PARIS B 410 204 390

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 26 juin 2001

54934
28/

L'an deux mille un,

Le 26 juin,

à 15 heures,

Les Membres du Conseil de Surveillance de la société Asset Allocations Advisors se sont réunis au 10 avenue Hoche 75008 PARIS, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Chaque membre du Conseil de surveillance émarge le registre des présences en entrant en séance.

Sont présents et ont signé le registre des présences :

Monsieur Jean Louis MILIN,	Président
Monsieur Jack AVRY	Membre du Conseil de Surveillance
Monsieur Dominique BENOIT	Membre du Conseil de Surveillance
Madame Frédérique-Louise GOLDENBAUM	Membre du Conseil de Surveillance
Monsieur Loïc de GUICHEN	Membre du Conseil de Surveillance
Madame Claudine LAVOIX	Membre du Conseil de Surveillance

Absents excusés

Monsieur Régis CHARLET	Membre du Conseil de Surveillance
Monsieur Patrice DORDET	Membre du Conseil de Surveillance
Mademoiselle Solange SALEM	Membre du Conseil de Surveillance
Monsieur Hubert CHENUT	Censeur

Assistent également à la séance :

Monsieur Jean MOREAU	Président du Directoire
Monsieur Stéphane CORSALETTI	Membre du Directoire
Monsieur Julien MECHLER	Membre du Directoire
Monsieur William MUSSAT	Membre du Directoire

Monsieur Joan PIERSON
Monsieur Olivier ROY

Mademoiselle Josiane FABRE — Secrétaire du Conseil

Le Conseil réunissant le quorum requis peut valablement délibérer.

.....

- Démission de deux membres du Conseil

Monsieur Milin informe le Conseil de Surveillance qu'il a reçu la démission de deux Membres du Conseil :

- Monsieur Régis CHARLET par courrier en date du 14 mai 2001
- Monsieur Patrice DORDET par courrier en date du 19 juin 2001.

Le Conseil prend acte de ces démissions.

- Cooptation d'un nouveau Membre du Conseil

Monsieur Milin propose au Conseil de coopter Monsieur Olivier ROY en remplacement de Monsieur Charlet.

Le Conseil est favorable à cette proposition et coopte Monsieur Olivier ROY en remplacement de Monsieur Charlet pour la durée restant à courir des fonctions de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Cette nomination, faite à titre provisoire, sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Monsieur ROY, invité, remercie le Conseil de sa confiance et accepte les fonctions de Membre du Conseil. Il déclare, en outre, qu'il satisfait à la limitation requise par la loi pour ce qui concerne le cumul du nombre de sièges de membres du Directoire, Directeur Général unique, Président du Conseil d'Administration ou Directeur Général de Sociétés Anonymes qu'une même personne peut occuper, qu'il n'est frappé de l'interdiction ou de la déchéance du droit d'administrer une société par application de la législation en vigueur et qu'il continue de satisfaire à la règle de limite d'âge fixée par les statuts.

.....

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits certifiés du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

Fait à Paris le 29 juin 2001

Le Président